



[ORANGE] FIN DE NÉGOCIATION TÉLÉTRAVAIL : C'est vous qui allez payer la facture !

A l'aune de ce qui a été vécu ces deux dernières années et dans un contexte général de transformation des modes de travail, où le télétravail se pérennise, il était capital pour les partenaires sociaux de faire le point au sein du groupe Orange et de renégocier l'accord télétravail. Négociation qui a duré un an.

La CFDT avait engagé sa signature lors des précédents accords. Pour nous, le télétravail est un moyen d'améliorer la qualité de vie au travail et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Avec la pandémie du Covid , le télétravail forcé a été source d'épanouissement pour les uns, de mal-être pour d'autres. Néanmoins, les salariés ont su démontrer à l'entreprise leur capacité d'adaptation. Près de 57000 ont pu vivre cette expérience rapidement et efficacement grâce à l'accord préexistant.

La CFDT a porté vos attentes à travers les revendications suivantes :

L'amélioration du processus télétravail

La souplesse dans la gestion du télétravail

Le fait de ne pas avoir de diktat en matière de gestion des jours de télétravail

Conserver le volontariat du partage de la position de travail.

Bénéficiaire d'une dotation de matériel à domicile

Bénéficiaire d'une indemnité de télétravail (la fonction publique attribue 2,50€ par jour télétravaillé)

Selon la CFDT, depuis 2019, Orange économise 440 millions d'euros sur les coûts des positions de travail. La mise en place d'une indemnité de 2,50€ par jour de

télétravail pour les 41 000 télétravailleurs, ainsi que les quelques 10 000 jours de télétravail occasionnel (TLOC) par mois ne s'élèverait quant à elle qu'à 11,8M€ par an.

La Direction a finalement claqué la porte au nez de vos représentants, considérant que les questions d'indemnité avaient été traitées lors des négociations salariales. La CFDT revendique que les indemnités soient prises en compte dans l'accord télétravail.

Qu'en pensez-vous ? Vous ne pouvez pas accepter ? Nous non plus !

La CFDT n'a donc pas signé l'accord.

A l'image des dernières négociations salariales, la Direction s'illustre encore une fois de plus en ne traitant les sujets qu'au travers du prisme SCALE UP, sans considération pour les difficultés des salariés.

Rejoignez la CFDT !

Nous serons à vos côtés pour défendre votre pouvoir d'achat et vos conditions de travail.

Cfdt:
ORANGE
PARCE QUE POUR TOUS

Septembre 2022

FIN DE NÉGOCIATION TÉLÉTRAVAIL

C'est vous qui allez payer la facture !

A l'aune de ce qui a été vécu ces deux dernières années et dans un contexte général de transformation des modes de travail, de la télétravail se généralise, il était capital pour les partenaires sociaux de faire le point au sein du groupe Orange et de renégocier l'accord télétravail. Négociation qui a duré un an.

La CFDT avait engagé sa signature lors des précédents accords. Pour nous, le télétravail est un moyen d'améliorer la qualité de vie au travail et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Avec la pandémie de Covid, le télétravail forcé a été source d'épuisement pour les uns, de mal-être pour d'autres. Néanmoins, les salariés ont su démontrer à l'entreprise leur capacité d'adaptation. Plus de 57000 ont pu vivre cette expérience rapidement et efficacement grâce à l'accord existant.

La CFDT a porté vos attentes à travers les revendications suivantes :

- L'amélioration du processus télétravail
- La souplesse dans la gestion du télétravail
- Le fait de ne pas avoir de dictat en matière de gestion des jours de télétravail
- Conserver le volontariat du partage de la position de travail
- Bénéficier d'une dotation de matériel à domicile
- Bénéficier d'une indemnité de télétravail de fonction publique attribuée 2,50€ par jour télétravaillé

Selon la CFDT, depuis 2019, Orange économise 640 millions d'euros sur les coûts des postures de travail. Le reste est passé d'une indemnité de 2,50€ par jour de télétravail pour les 41 000 télétravailleurs, ainsi que les quelques 10 000 jours de télétravail occasionnel (TLOC) par mois en s'élèverait quant à elle qu'à 11,8M€ par an.

La Direction a finalement claqué la porte au nez de vos représentants, considérant que les questions d'indemnité avaient été traitées lors des négociations salariales. La CFDT revendique que les indemnités soient prises en compte dans l'accord télétravail.

Qu'en pensez-vous ? Vous ne pouvez pas accepter ? Nous non plus !
La CFDT n'a donc pas signé l'accord.

A l'image des dernières négociations salariales, la Direction s'illustre encore une fois de plus en ne traitant les sujets qu'au travers du prisme SCALE UP, sans considération pour les difficultés des salariés.

Rejoignez la CFDT !
Nous serons à vos côtés pour défendre votre pouvoir d'achat et vos conditions de travail.

REJOIGNEZ LA CFDT - 40 000 Avenue Nicolas Béhéran - 75001 Paris
0760 040000

Rejoignez nous sur l'application mobile

Documents

[FIN DE NÉGOCIATION ÉLÉTRAVAIL](#)